

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 septembre 2022

Délibération n° 2022-1314

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Développement urbain - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Vaulx-en-Velin, d'un immeuble à usage mixte commercial et d'habitation, situé place Gilbert Boissier

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Valérie Roch

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimefeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), Mme Carrier (pouvoir à M. Geourjon), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Corazzol (pouvoir à M. Le Faou), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Girard (pouvoir à M. Quiniou), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier), M. Lungenstrass (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury).

Conseil du 26 septembre 2022**Délibération n° 2022-1314**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Développement urbain - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Vaulx-en-Velin, d'un immeuble à usage mixte commercial et d'habitation, situé place Gilbert Boissier

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte de la cession

Par un courrier reçu le 7 avril 2022, la Ville de Vaulx-en-Velin a sollicité la Métropole de Lyon afin qu'une procédure de préemption soit engagée au profit de la Ville de Vaulx-en-Velin, à l'occasion de la vente d'un immeuble à usage mixte commercial et d'habitation situé à Vaulx-en-Velin.

Dans le cadre d'une étude patrimoniale portée par la Ville de Vaulx-en-Velin, la préemption de ces biens permettra de poursuivre la politique d'acquisition des anciens éléments composant le Vieux Château du Village, secteur qui fait l'objet d'une attention de développement urbain particulière, et participera ainsi à la démarche de valorisation de patrimoniale et mémorielle de cet élément bâti.

Par arrêté du Président n° 2022-05-30-R-0441 du 30 mai 2022, la Métropole a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble à usage mixte commercial et d'habitation, situé place Gilbert Boissier à Vaulx-en-Velin, et a accepté le prix de 600 000 €, auquel s'ajoute 36 000 € TTC au titre d'une commission d'agence à la charge de l'acquéreur, figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner (DIA).

II - Désignation du bien cédé

Le bien dont il s'agit est constitué d'un immeuble à usage commercial et d'habitation, élevé sur caves, composé d'un rez-de-chaussée, de 2 étages et d'un grenier, d'une surface habitable de 480 m², qui comprend :

- un local commercial à usage de bar restaurant et hôtel au rez-de-chaussée et aux 1^{er} et 2^{ème} étages pour partie,
- un appartement situé au 2^{ème} étage de la partie arrière de l'immeuble,
- le tout situé sur la parcelle cadastrée AT 32, d'une superficie totale de 255 m² située place Gilbert Boissier à Vaulx-en-Velin, -bien cédé libre de toute occupation-, à l'exception du mobilier, matériel et encombrants divers se trouvant dans les lieux.

III - Conditions de la cession

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville de Vaulx-en-Velin s'engage à racheter à la Métropole le bien précité au prix de 600 000 €, auquel s'ajoute un montant de 36 000 € TTC au titre d'une commission d'agence à la charge de l'acquéreur correspondant au montant de la préemption, -biens cédés libres de toute occupation-, à l'exception du mobilier, matériel et encombrants divers se trouvant dans les lieux, conformément aux termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition par préemption, y compris contentieux.

La Ville de Vaulx-en-Velin aura la jouissance de ce bien à compter du jour où la Métropole en aura elle-même la jouissance ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 20 mai 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement pour un montant de 600 000 €, auquel s'ajoute le montant de 36 000 € TTC au titre d'une commission d'agence à la charge de l'acquéreur, à la Ville de Vaulx-en-Velin, d'un immeuble à usage mixte commercial et habitation d'une surface habitable de 480 m², comprenant un local commercial et un appartement, sur un terrain propre cadastré AT 32, situé place Gilbert Boissier à Vaulx-en-Velin, -bien cédé libre de toute occupation-, à l'exception du mobilier, matériel et encombrants divers se trouvant dans les lieux, dans le cadre de la revalorisation patrimoniale du secteur du Vieux Château.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 24 janvier 2022, pour un montant de 40 000 000 € en dépenses et de 40 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La somme à encaisser ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 458 200, pour un montant de 636 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220926-287861-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 septembre 2022 Date de réception préfecture : 28 septembre 2022
